

Chariots  
automoteurs



Gerbeurs



Nacelles



**Engins  
de chantier**



Travail  
en hauteur



Ponts  
roulants



S.S.T.



Habilitation  
électrique



A.I.P.R.



Lutte contre  
l'incendie



Gestes  
et postures



Gestion des stocks  
informatisée



CAP Opérateur  
Logistique  
en alternance



Titres  
professionnels

www.procarist.com

SIÈGE SOCIAL  
P.A. Béthunes  
37, avenue des Béthunes  
95310 Saint-Ouen-l'Aumône  
Tél.: 01 30 37 02 52  
contact@procarist.com

## LA RÉGLEMENTATION

L'article 4323-55 du Code du Travail prescrit que "la conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est **ré-servée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate**. Cette formation doit être complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire.

L'article 4323-56 du Code du Travail selon les modalités définies à l'article 3 de l'arrêté du 2 décembre 1998 prescrit que la conduite de certains équipements (...) est subordonnée à l'obtention d'une **autorisation de conduite délivrée par le chef d'entreprise**".

### - CACES® A

#### ↻ Engins compacts

- masse ≤ à 6 tonnes ou puissance ≤ à 100 CV



### - CACES® B1

#### ↻ Engins d'extraction à déplacement séquentiel



### - CACES® C1

#### ↻ Engins de chargement à déplacement alternatif



### - CACES® F

#### ↻ Chariots de manutention tout-terrain



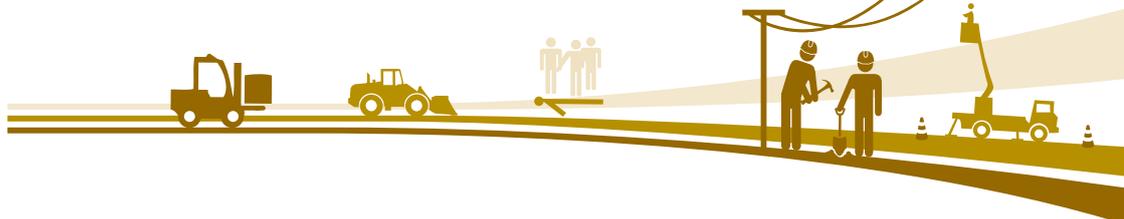
### - CACES® G

#### ↻ Conduite des engins hors production



## ✂ Contrôle technique des engins

Les **Vérifications Générales Périodiques** doivent être tenues à jour et mise à disposition lors de la formation.



-  Chariots automoteurs
-  Gerbeurs
-  Nacelles
-  **Engins de chantier**

-  Travail en hauteur
-  Ponts roulants
-  S.S.T.
-  Habilitation électrique
-  A.I.P.R.
-  Lutte contre l'incendie
-  Gestes et postures
-  Gestion des stocks informatisée
-  CAP Opérateur Logistique en alternance
-  Titres professionnels

## Engins de chantier CACES® R482

-  **Nombre de participants**  
Par groupe de **8 personnes maximum.**
-  **Tarif et durée de la formation**  
Adaptés en fonction du niveau de pratique et/ou de formation initiale/recyclage.
-  **Validité**  
10 ans
-  **Prérequis**  
Avoir 18 ans minimum et présenter les aptitudes médicales requises.

  
**Public**

Toute personne débutante ou confirmée amenée à **utiliser un engin de chantier** même à titre occasionnel

  
**Objectifs**

À l'issue de la formation, les participants sont capables de conduire un engin de chantier en respectant les règles de sécurité, en conformité avec la recommandation R482

  
**Méthodes mobilisées**

- Engins de chantier
- Salle de cours pédagogique avec rétroprojecteur
- Support de formation remis au stagiaire
- Locaux conformes et adaptés en matière d'accessibilité

## PROGRAMME DE FORMATION

### Sécurité • Réglementation • Technologie

- | Théorie  | Pratique  |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les règles générales de sécurité</li> <li>• Technologie des engins de chantier</li> <li>• Les différents types d'engins de chantier</li> <li>• Les règles de circulation des engins de chantier</li> <li>• Risques liés à l'utilisation des engins de chantier</li> <li>• Exploitation des engins de chantier</li> <li>• Vérifications d'usage</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérification et entretien des différents engins</li> <li>• Déplacement dans l'espace</li> <li>• Mise en situation d'utilisation</li> <li>• Gestes de commandements et de communication</li> <li>• Utilisation des E.P.I</li> <li>• Fin de poste</li> </ul> |



www.procarist.com



Scannez-moi

**SIÈGE SOCIAL**  
P.A. Béthunes  
37, avenue des Béthunes  
95310 Saint-Ouen-l'Aumône  
Tél. : 01 30 37 02 52  
contact@procarist.com